

IDÉES

Rapport Bouchard-Taylor

Une majorité trop minoritaire?

GUY ROCHER

Professeur titulaire au département de sociologie et membre du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal

Le rapport Bouchard-Taylor s'inspire d'une intention généreuse. Prenant acte du fait que le Québec a été depuis longtemps un pays d'accueil, les deux commissaires souhaitent et proposent qu'il devienne une terre d'accueil toujours plus accueillante.

Le Québec, reconnaissent-ils, n'a pas un trop mauvais dossier, en comparaison de bien d'autres pays. Mais il ne leur est pas difficile de démontrer qu'il y a place aux améliorations, pour faciliter l'adaptation et l'intégration des immigrants et immigrés, même des minorités culturelles établies, dissiper les préjugés, combattre les inégalités et toute forme de racisme.

Malaise et réserves

On ne peut qu'être d'accord. D'où viennent alors le malaise et les réserves qu'on ne peut s'empêcher d'entretenir à la lecture et aux relectures des quelque 300 pages?

Un grave problème de fond se pose au lecteur: c'est la manière dont sont abordées la description et l'analyse de la société québécoise. On ne peut qu'être frappé par l'insistance qu'ont mise les commissaires à parler de la majorité québécoise francophone comme d'une minorité. Il y a là une véritable constante qui traverse tout le rapport. On ne peut pas dire que les deux commissaires n'ont pas cherché à nous convaincre de cette perception. La majorité québécoise francophone est représentée comme une minorité aux pages 119, 186, 187, 189, 201, 208, 212, 241, 242, 243 et, bien sûr, dès le début du résumé (p. 18).

Que les Québécois francophones soient une minorité au Canada et dans le continent nord-américain est un fait évident. On peut se demander qui a jamais dit le contraire. Mais insister là-dessus à ce point dans un tel rapport n'est pas sans conséquences. Il occupe une place importante, sinon centrale, dans la vision que se sont données les commissaires de la société québécoise et dans l'analyse qu'ils ont élaborée de ce qu'il est convenu d'appeler la crise des accommodements.

Le minoritaire inquiet

En effet, pour comprendre la récente «*crise des accommodements*», il n'y a pas, disent les commissaires, «*de réponse simple*». «*Un ensemble de facteurs*» a joué. Mais ils ajoutent immédiatement: «*Le facteur le plus important est certainement lié à l'insécurité du minoritaire. Il s'agit d'un invariant dans l'histoire du Québec francophone*» (p. 185).

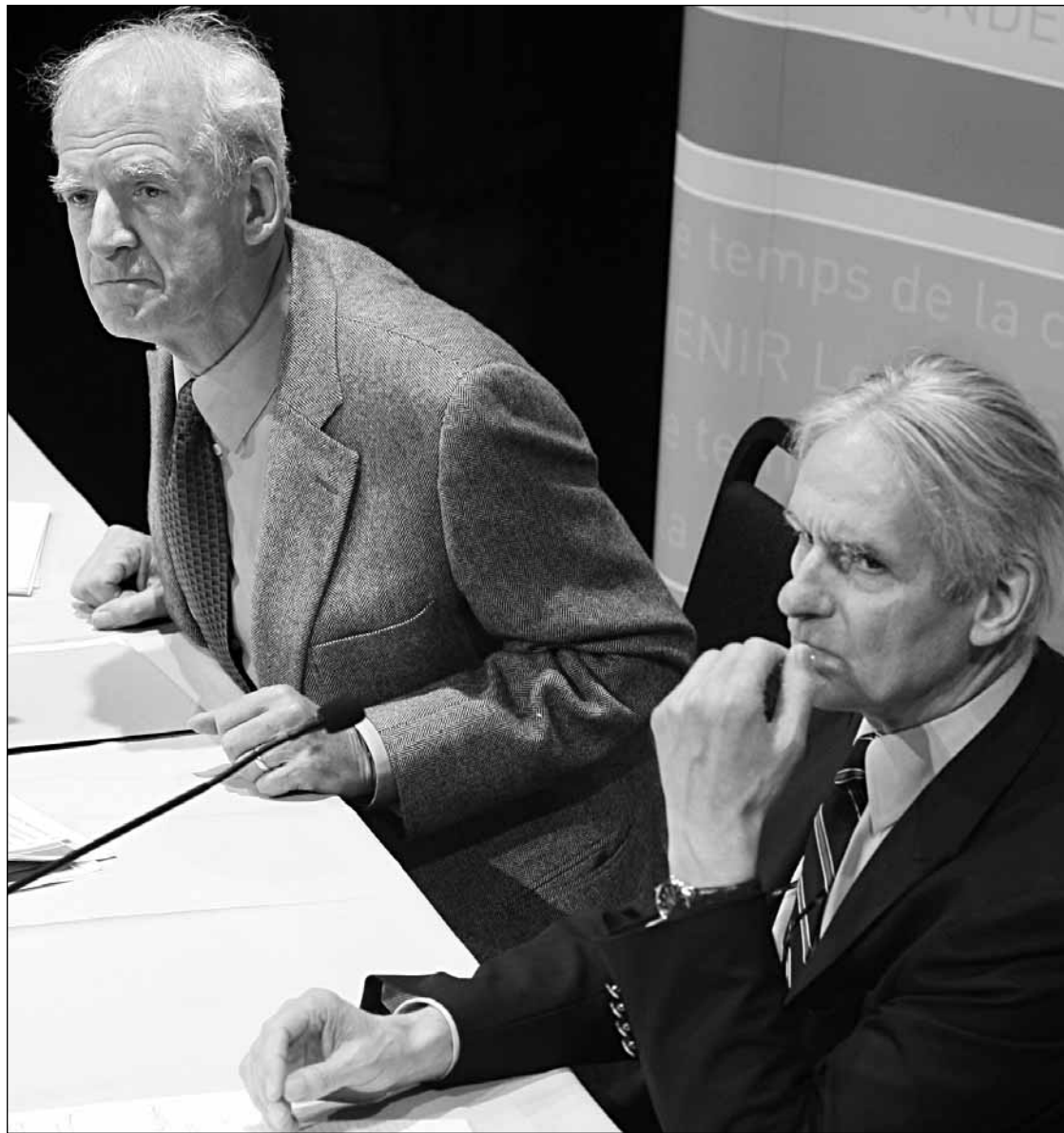
Cela permet aux commissaires d'interpréter les «*inquiétudes*» exprimées par un certain nombre de Québécois francophones qui se sont présentés devant eux comme l'expression de l'«*inquiétude du minoritaire*» (p. 186).

Mieux encore, l'ensemble des Québécois francophones y passent. «*L'insécurité culturelle des francophones, leur sensibilité de minoritaires*» (p. 119) est, pour les commissaires, un fait établi et général. Il y a là chez eux un parti pris explicatif. Le lecteur du rapport est gagné par la nette impression que tous les Québécois francophones sont affligés du complexe minoritaire.

Cette impression n'est pas gratuite. Elle nous vient des commissaires. Ce sont eux qui nous la communiquent dès le début du résumé lorsqu'ils écrivent: «*Ce qui vient de se passer au Québec donne l'impression d'un face-à-face entre deux formations minoritaires*» (p. 18) (p. 187 dans le rapport).

Une autre voie d'explication

Et si on expliquait les «*inquiétudes*» des francophones comme des inquiétudes de majoritaires! En effet, une autre explication peut être aussi valable, à partir du sentiment des francophones d'être une majorité, de leur prise de conscience d'être la majorité au Québec et de ses conséquences. Les commissaires ouvrent une porte à cette autre voie d'explication: «*La crise des accommodements est, en bonne partie, une prestation de groupe ethnoculturel majoritaire soucieux de sa préservation*» (p. 119). Mais cette autre interprétation est présentée sur un mode ré-



Les commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ducteur: il s'agit de «*préservation*», ce qui rappelle l'attitude minoritaire traditionnelle des Canadiens français au sein du Canada plutôt que celle d'une majorité dans le Québec.

Bien sûr, les commissaires font état de l'évolution du Québec et des Québécois francophones depuis 50 ans. Au fil de leur exposé, ils en rappellent certains des événements majeurs. Ils rappellent «*la transition identitaire qui a eu pour effet de creuser une distance par rapport à l'identité canadienne-française au profit de la nouvelle identité québécoise*» (p. 40).

Évolution ambiguë

La Charte de la langue française est en bonne place, malgré les atteintes qu'elle n'a cessé de subir. La nation québécoise a gagné en reconnaissance. Ce sont là certains des événements qui n'auraient jamais vu le jour si la majorité francophone ne s'était pas engagée sur la voie d'une prise de conscience collective de son statut majoritaire au Québec.

C'est là assurément le changement de fond, le changement majeur qui a marqué l'histoire québécoise des cinq dernières décennies et qui a transformé le paysage social, culturel, économique et politique du Québec. Cette mutation n'a pas affecté que la majorité elle-même: les vieux rapports de pouvoir de l'ancien Canada français ont été renversés et inversés.

Cette évolution, les commissaires la rappellent. Mais elle est traitée d'une manière ambiguë. Et l'ambiguïté de leurs propos tient au fait qu'ils ont voulu parler de la majorité francophone à la fois comme d'une majorité et comme d'une minorité. Et qu'ils ont trop insisté sur cette dernière dimension, tant comme fait que comme valeur explicative.

Un problème «pédagogique»

Il en résulte un problème «pédagogique». Sans doute qu'une forte proportion de Québécois francophones ne se reconnaissent pas dans l'image d'eux que leur présente ce miroir. Surtout les jeunes qui

sont ouverts à l'interculturalité parce qu'ils sont nés dans la confiance majoritaire. De leur côté, les minorités ethnoculturelles se trouveront confortées dans la représentation qu'elles se font d'une majorité francophone flagellante, incertaine d'elle-même, «*encore bien mal à l'aise avec le cumul des deux statuts (majoritaires au Québec, minoritaires au Canada)*» (p. 18 du résumé, p. 187 du rapport).

Ce faisant, les commissaires ont nuï à leur projet interculturel. S'ils voulaient rassurer la majorité francophone, leurs propos sont plutôt de nature à irriter. C'est pourtant sur cette majorité que repose le succès de l'interculturalité: les commissaires le disent fortement. Il s'agit cependant d'une majorité qui a trouvé au moins depuis quelque temps la voie d'une identité plus valorisante que celle d'être une minorité.

Impression générale

Les commissaires appellent de leur vœu «*l'institution d'un rapport majorité/minorité conforme à l'idéal interculturel*» (p. 187). C'est précisément ce qu'on attendait du rapport. Ce sera le grand défi du Québec du XXI^e siècle que d'établir des rapports interculturels harmonieux de la part d'une majorité francophone et qui a besoin de voir un nombre croissant de minoritaires non seulement apprendre sa langue, mais surtout s'identifier à sa culture.

Mais au total, je dois bien dire que «*l'impression*» générale qui m'envahit à la lecture du rapport, c'est, en tant que francophone québécois, d'avoir été trop souvent ramené en arrière, en même temps qu'on nous invite à participer à un projet d'avenir. Et je constate n'être pas le seul à avoir ce sentiment, et pas seulement chez les indépendantistes.

Cela nuit à la réception d'un projet, en lui-même hautement valable et souhaitable, de rapprochements et d'échanges entre la majorité francophone et les minorités. Devant les critiques qui s'élèvent à l'endroit de leur rapport, les commissaires devront peut-être accepter de reconnaître qu'ils n'ont pas trouvé le ton qu'il fallait pour parler à la majorité.



Norman Spector

Les dérives de Gordon Campbell

Les déboires des libéraux du premier ministre Gordon Campbell durant la dernière session législative ont surpris peu de Britannico-Colombiens. Il est certes normal que, dans l'enceinte des parlements, les gouvernements soient mis sur la défensive par les partis d'opposition, qui trouvent là un bon forum d'expression. Le jeu défensif a bien sûr ses limites, en politique comme au hockey. Mais cela n'a pas empêché les troupes de M. Campbell de partir en vacances le sourire aux lèvres, gracieuseté des sondages favorables.

Cela dit, la vie était beaucoup plus simple pour M. Campbell après l'élection de 2001. Les électeurs n'avaient alors envoyé que deux députés néo-démocrates à Victoria. Une telle disparité avait notamment permis à M. Campbell de bafouer la tradition parlementaire en refusant de reconnaître le NPD comme l'opposition officielle.

Malgré une opposition aujourd'hui fortifiée, M. Campbell a gardé quelques habitudes de cette époque où il avait le plein contrôle des opérations. Ainsi, il n'hésite pas à recourir au bâillon pour imposer son programme en fin de session parlementaire. Autre exemple: il a refusé l'an dernier de convoquer le Parlement pour la session automnale que les libéraux eux-mêmes avaient prévue au calendrier. Il y a fort à parier qu'il agira de la même manière cette année.

Reste qu'on ne s'attendait pas à ce que son mépris pour notre système parlementaire soit poussé aussi loin que de s'exprimer dans le dossier de la publicité financée par les citoyens, les syndicats, les sociétés. M. Campbell voulait en effet restreindre le droit de ces groupes à diffuser leur message dans les cinq mois précédant les prochaines élections, qui se tiendront en mai 2009. Ce projet a été dilué, mais la loi finalement adoptée limiterait tout de même le droit à la publicité dans la période entourant le dépôt du budget préélectoral.

Plusieurs en Colombie-Britannique se demandent pourquoi M. Campbell risque sa réputation avec ces basses manœuvres. Même si la chef néo-démocrate Carole James pourrait étonner en 2009 — comme elle l'a fait lors de la dernière campagne —, ce n'est pas elle qui mène dans les sondages.

Si la bonne santé de l'économie provinciale explique en partie la popularité des libéraux de M. Campbell, ce dernier profite aussi du fait que ses adversaires politiques, le NPD et le Parti vert, sont divisés. Et si Mme James veut avoir la moindre chance de gagner la prochaine élection, elle devra trouver une façon de s'assurer la collaboration des Verts, tout en cherchant les moyens de diviser la droite.

Jusqu'ici, M. Campbell a bien réussi à rassembler ses partisans. Il a pu faire accepter des mesures — comme une taxe sur le carbone — qu'ils auraient rejetées d'emblée si elles avaient été proposées par un gouvernement néo-démocrate. Il a aussi accordé à son caucus un vote libre sur un controversé traité avec un groupe autochtone, traité auquel plusieurs libéraux étaient opposés.

Le NPD pourrait toutefois profiter du projet de réforme du Sénat du premier ministre Stephen Harper pour rebondir. La proposition visant à permettre aux provinces d'élire des sénateurs que M. Harper serait alors tenu de nommer est en effet un danger pour l'avenir de la Colombie-Britannique.

Un Sénat élu serait donc un Sénat légitime, une situation nouvelle dans un pays où les sénateurs nommés par affinités politiques n'utilisent traditionnellement pas tous les pouvoirs dont ils disposent. Mais dans ce Sénat légitime et plus crédible, la Colombie-Britannique ne disposerait que de 6 % des sièges, alors que la province représente 14 % de la population nationale.

Jusqu'à tout récemment, M. Campbell maintenant que la réforme du Sénat n'était pas sa priorité, et qu'il valait mieux simplement la supprimer. Il a cependant récemment déclaré au *Globe and Mail* qu'il pourrait maintenant soutenir la proposition de M. Harper, à condition qu'Ottawa organise et finance les élections visant à élire les sénateurs.

Il n'est pas surprenant que les plus petites provinces soient intéressées par la proposition de M. Harper. Si la Colombie-Britannique avait droit à un traitement équivalent à celui accordé à la Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick, elle aurait quelque 45 sénateurs à Ottawa. Mais dans le contexte présent, il est fort étonnant que le premier ministre de la troisième province la plus peuplée du Canada appuie un projet qui limiterait à six sénateurs la représentativité sénatoriale de la Colombie-Britannique.

Cette volte-face de M. Campbell révèle qu'il est davantage préoccupé par la préservation de ses appuis électoraux que par les intérêts essentiels de la Colombie-Britannique. La réforme du Sénat a toujours été populaire parmi les groupes de droite que M. Campbell a courtisés dans le passé.

L'Ontario et le Québec envisagent quant à eux de contester la constitutionnalité du projet de M. Harper. S'ils vont de l'avant, le NPD de Mme James aura une bonne occasion d'attaquer le premier ministre Campbell: instruit aux États-Unis, ce dernier devra défendre son alignement avec les idéologues de l'Alberta — très influencés par le modèle américain —, ceux qui alimentent le mouvement pour la réforme du Sénat canadien.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

nspector@globeandmail.ca

Réforme du mode de scrutin

Faire place à la proportionnelle

FRANÇOISE DAVID ET STÉPHANE LESSARD

Respectivement porte-parole et membre de l'exécutif de Québec solidaire

Québec solidaire accueille avec réserve la révision de la carte électorale. Nous comprenons que celle-ci doit correspondre aux changements démographiques du Québec. Cependant, la révision proposée laisse entier le problème de la représentation politique de régions qui se sentent souvent oubliées du pouvoir central.

La révision de la carte électorale doit donc être accompagnée de politiques qui assurent plus de pouvoirs aux régions. Notre parti appuie une réelle politique de décentralisation démocratique qui confierait aux régions tous les leviers dont elles ont besoin pour se développer.

Cette révision doit également s'attaquer à un autre déficit démocratique: chaque vote doit enfin compter. Pour ce faire, il existe une solution connue depuis au moins 30 ans: une réforme du mode de scrutin faisant une large place à la proportionnelle.

Le directeur général des élections (DGE) reconnaît

d'ailleurs le lien évident entre le mode de scrutin et la carte électorale: «*Dans une démocratie représentative, la division du territoire à des fins électorales revêt une grande importance. Elle permet, en conjonction avec le mode de scrutin, d'assurer la représentation effective de la population et de traduire la volonté des électeurs en sièges à l'Assemblée nationale.*»

Les partis

Tous les partis représentés à l'Assemblée nationale se sont à un moment ou à un autre mouillés sur cette question. Le premier ministre Jean Charest n'a-t-il pas commandé l'an dernier au DGE un rapport étudiant des scénarios possibles de proportionnelle? Mario Dumont n'a-t-il pas défendu cette idée pendant de nombreuses années, jusqu'à ce qu'il se rapproche du pouvoir? Le PQ n'a-t-il pas maintes fois — depuis sa fondation! — promis de réformer le mode de scrutin? René Lévesque lui-même avait promis de s'attaquer à cette réforme. Le fondateur du Parti québécois n'avait pas de mots assez durs pour qualifier le mode de scrutin actuel, qu'il trouvait «*démocratiquement infect*».

Mais ni son parti, ni aucun autre n'a eu le courage politique, une fois arrivé au pouvoir, de proposer à la population un nouveau modèle permettant à tous les

courants politiques d'être représentés à l'Assemblée nationale. Les trois partis ont pourtant souffert dans le passé de ce mode de scrutin inéquitable.

Faut-il encore rappeler qu'en 1973, le PQ n'a fait élire que six députés avec 30 % des voix? Qu'en 1998, l'ADQ n'a fait élire qu'un député, malgré ses 12 % d'appuis? Que la même année, le PQ prenait le pouvoir malgré son pourcentage de voix inférieur au PLQ (43,5 % au PLQ, contre 42,9 % au PQ)?

Élargir l'horizon politique

Une révision du mode de scrutin permettrait d'élargir l'éventail des positions politiques représentées à l'Assemblée nationale. Ainsi, des Verts et des Solitaires pourraient faire leur entrée à l'Assemblée nationale, eux qui ont récolté ensemble 300 000 votes lors des dernières élections provinciales.

On le voit, notre système électoral actuel, réforme de la carte électorale comprise, n'assure pas la représentation effective de la population et ne traduit pas sa volonté en sièges à l'Assemblée nationale. Avec la carte électorale, et la décentralisation de pouvoirs (à déterminer) aux régions, Québec solidaire estime que c'est le mode de scrutin lui-même qui doit être réformé. À quand un projet de loi soumis à la consultation publique?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communiqué internet); Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillier (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Émond (communiqué à la rédaction). La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécliel (Québec), Monique Bhérier (Ottawa), LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chénier, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Mallais, Claire Paquet, Geneviève Poirier, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lalleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.